

COMPTE RENDU CHSCT du 5 mai 2020

Le CHSCT qui s'est tenu le mardi 5 par visioconférence, n'a pas apporté beaucoup de réponses à toutes les interrogations, les oppositions et les inquiétudes que suscitent la « rentrée » le 11 mai.

Nous avons au préalable envoyé un questionnaire à la DASEN (voir boîtes pro).

Le compte rendu ci-dessous ne fera état, le plus exhaustivement possible, que des quelques réponses que nous avons obtenu de l'administration. Parmi les quelques réponses apportées, vous constaterez aussi que souvent, très souvent, elles n'apportent rien si ce n'est que notre administration attend la rédaction d'un protocole (encore un), de directives et de circulaires ministérielles. D'autre part les réponses apportées quand elles sont plus précises, s'appuient exclusivement sur le protocole sanitaire de 53 pages.

Les réponses de la DASEN :

-Les EPI (équipements de protection individuelle), gestes barrières, et tests :

La DASEN a insisté sur le fait que l'ouverture des écoles serait conditionnée par le respect du protocole tout en admettant qu'elle a bien pris connaissance de l'avis du conseil scientifique qui s'était positionné sur une rentrée en septembre. Bref, obéissance est le maître mot, pour les chefs aussi !

- Pendant la réunion la DASEN nous a informé qu'un stock de masques était arrivé et qu'il était donc à la disposition des écoles. Elle nous a précisé toutefois que ce stock ne couvrirait que la semaine de la rentrée. Pour les semaines à venir, une nouvelle commande va être effectuée auprès du ministère. Nous continuons d'affirmer que rien n'est prêt.
- Le port du masque est obligatoire pour les collégiens (ouverture le 18 mai), pas en élémentaire. La DASEN a insisté sur le fait que l'impératif est à ce jour placé sur le premier degré. Pour **SUD éducation 56**, cette reprise s'apparente à un ballon d'essai pour les semaines à venir mais aussi pour la rentrée de septembre.
- En ce qui concerne les tests, l'ARS a signalé que la Bretagne n'aura pas de testing généralisé, seulement pour les personnes symptomatiques. Une carte des lieux de test devrait être diffusée prochainement.
- Toutes les questions relatives aux gestes barrières n'ont trouvé réponses qu'au travers du protocole. La DASEN a toutefois reconnu que sa mise en application était encore plus compliquée pour les plus petits. Chercher l'erreur ! La DASEN a affirmé qu'une rentrée des maternelles pouvait donc ne se faire que fin mai ou début juin.
- Sur la bonne utilisation des EPI (entretien, consignes aux familles, aux personnels...) un accompagnement est prévu. La formation mentionnée par le protocole se fera par Magister !

-les AESH et les enfants en situation de handicap :

Les aesh n'ont pas à faire d'autres missions que celles auxquelles elles sont attachées, c'est à dire accompagner des enfants en situation de handicap. Dans certaines circonscriptions, la consigne était de confier aux aesh la garde des enfants des soignants et du personnel travaillant dans les écoles sans pouvoir participer à la réunion de pré-rentrée. Et bien ce n'est pas possible. Les AESH doivent travailler exclusivement auprès d'élèves en situation de handicap.

Elles/ils peuvent cependant s'occuper d'un autre élève en situation de handicap que celui dont elles ont la charge.

-Organisation de la rentrée, « continuité pédagogique », droit des personnels :

- SUD éducation a demandé, comme la loi l'exige que le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) soit revu. La DASEN nous a répondu qu'une information allait être faite auprès des circonscriptions dès le jeudi 7 mai.
- La DASEN a précisé qu'il n'y aurait pas de pression mise sur les équipes et qu'elle leurs laissait toute latitude pour l'organisation de cette reprise. Ceci implique toutefois que les équipes reçoivent **des directives écrites**.

Les débats ont longtemps tourné autour d'un décalage de la rentrée. Dans tous les cas, si le protocole ne peut être appliqué, l'ouverture est proscrite. C'est une décision qui doit d'être prise en concertation avec les mairies et les équipes (après avoir prévenu la hiérarchie).

Si la mairie elle seule décide de ne pas ouvrir, l'école n'ouvre pas. En cas de désaccord, il faut réunir un conseil d'école.

Les représentants du personnel ont demandé s'ils pouvaient avoir une liste des mairies qui ne rouvriraient pas leurs écoles la semaine prochaine. La DASEN nous a répondu que pour le moment, ils n'avaient pas assez de visibilité.

- Les publics prioritaires sont les enfants d'enseignants, aesh, atsem, soignants, élèves en situation de handicap, et peut être les enfants de postiers (à vérifier selon l'administration). Les représentants des personnel.le.s ont demandé que la listes des familles « prioritaires » soit transmise pour éviter aux enseignants de devoir faire un tri, car c'est une situation à laquelle des équipes pourront être confrontées.
- Sur toutes les questions liées au périscolaire nous n'avons pas eu de réponse si ce n'est que l'organisation est en discussion avec les collectivités territoriales.
- A propos de la responsabilité des enseignants et d'une attestation d'employeur. Aucun cadrage n'est arrivé. Nous ne pouvons que conseiller aux directrices/ directeurs de ne rien donné.
- Pour les enfants d'enseignants et ASA, La DASEN est revenue sur ses propos scandaleux de la semaine dernière. La secrétaire générale a affirmé qu'on ne peut pas contraindre les enseignants à mettre leurs propres enfants à l'école. Il n'y a pas eu de réponse concrète sur le droit à autorisation d'absence pour les garder au domicile. La DASEN est en attente d'une décision du ministère. Les personnels qui estiment impensable de mettre leurs enfants dans les établissements doivent faire une demande d'autorisation spéciale d'absence sous la forme d'un mail à leur IEN de rattachement.
- Dans le cas où un enfant ou un personnel est malade, la procédure est d'envoyer un certificat médical rédigé par son médecin traitant à son IEN. Le médecin des personnels a affirmé qu'elle n'aurait pas les moyens d'examiner les demandes.
- Si un élève ne respecte pas les geste barrières volontairement ou involontairement, rien ne dit dans le protocole qu'il doit être renvoyé. Il semble que ce soit aussi un point en discussion dans les hautes sphères. Cela ne doit pas apparaître dans la communication faite aux parents.
- En cas de contamination au Covid19, il faut faire une demande de reconnaissance d'accident de service.
- L'administration s'est engagée à envoyer des directives écrites, mais elle attend les directives du ministère. SUD éducation a demandé que ces écrits de la hiérarchie parviennent en urgence aux équipes. L'administration s'appuie exclusivement sur le cadrage national et indique que les écrits ministérielles n'arrivent au compte goutte...
- En terme de responsabilité pénale ou civile, en cas de contamination dans l'école, un protocole (et aller ! encore un !) est en cours d'écriture.
- La dégradation des conditions de travail a été au centre des débats : pour la surcharge de travail (présentiel plus distanciel), la DASEN en a conscience mais nous n'avons pas eu de

réponses précises . Ce sont les équipes d'école qui s'organisent dans la gestion du distanciel et du présentiel entre les enseignants en télétravail et ceux en classe .

- La formation prévue à la page 9 du protocole est en cours de création. Il s'agira vraisemblablement d'une formation forme magistère et peut être avec l'intervention des infirmier.res et médecin scolaire. Des kits pédagogiques à l'adresse des enseignants devraient être fournis Quand ? On ne sait pas. Les infirmières scolaires ont souligné qu'elles n'avaient pas de matériel de protection (blouse, masques, gants) Elles ont peur de propager des virus d'un établissement à l'autre.
- La question du second degré n'a été que très peu abordée. L'urgence de la situation et la précipitation de cette rentrée pour le premier degré n'ont pas permis d'avoir un échange sur le second degré. Arguments qui appuient encore plus la position de **SUD éducation 56 : une rentrée en septembre !**

Si un des points du protocole n'était pas respecté , l'école doit fermée.

L'analyse et la position de SUD éducation 56

La situation n'évolue pas beaucoup et ce CHSCT-D ne permet pas d'avoir une bonne visibilité, ni aucune assurance sur des conditions de travail correctes pour une reprise sereine le 11 mai, les annonces et contre annonces journalières qui nous parviennent accentuant le sentiment d'insécurité.

Les débats ont clairement démontré l'impréparation de cette reprise mais aussi le caractère inapplicable du protocole.

Nous mesurons l'extrême difficulté de la situation que vivent les personnels, les familles, les services de l'administration mais refusons que les collègues portent la responsabilité d'une rentrée chaotique.

SUD éducation 56 réaffirme sa position : **une rentrée pour septembre !**

Nous ne pouvons que faire le triste constat que notre gouvernement a refilé la patate chaude aux équipes pédagogiques et aux collectivités territoriales.

Nous encourageons les collègues à ne pas se précipiter. A demander des écrits à chaque fois qu'une injonction orale est faite. Notre administration n'a eu cesse de nous répéter qu'elle attendait les directives et autres circulaires du ministère. Elle s'est engagée à nous envoyer le plus vite possible toutes les directives et orientations par écrit. Sans écrit, ne prenez pas d'initiative.

Le CHSCT s'est terminé sur le vote de trois avis présentés par les représentants des personnels.

-L'avis de SUD éducation :

Demande de vote de l'avis suivant au CHSCT de l'Education Nationale du Morbihan du 5 mai 2020

« Les élus du personnels du CHSCT s'opposent à la réouverture des écoles du Morbihan dès le 11 mai. En accord avec l'avis initial de plusieurs autorités médicales , la réouverture des établissements scolaires devrait se faire en septembre. La direction académique du Morbihan de l'Education Nationale est responsable de la sécurité de ses agents. Elle mettrait ses agents et les élèves objectivement en danger en ouvrant les établissements scolaires dans la semaine du 11 mai 2020 . »

Résultat : 2 pour(SUD et FO) et 5 Abstentions (FSU)

-L'avis de la FSU :

Avis 1 : Les membres de la communauté éducative ont besoin de temps pour assurer la conformité au protocole, organiser l'arrivée, la prise en charge et l'accompagnement des élèves. C'est pourquoi la semaine du 11 mai doit leur appartenir pour assurer une rentrée, même progressive, des élèves.

Résultat : 1 contre (FO) , 1 abstention (SUD) et 5 pour (FSU)

Avis 2 : La FSU demande que si l'équipe d'école considère que les conditions sanitaires ne sont pas réunies, l'école ne rouvre pas.

Résultat : 1 contre (FO) 6 pour (1 SUD et 5 FSU)

Un chsct aura lieu la semaine prochaine. La demande des représentants des personnels est qu'un chsct se tienne de manière hebdomadaire. Nous attendons la réponse.

Continuez à nous faire remonter vos questions, vos remarques par mail et de renseigner l'enquête sur le frama (<https://framaforms.org/enquete-ecole-11-mai-1588420685>)

Erwan Viaud et Benoît Symphorien
Représentants au CHSCT
Pour SUD éducation 56